



PROTOCOLE DES MESURES SANITAIRES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC À LA TOHU

OBJECTIF

La TOHU est heureuse de reprendre graduellement ses activités et reconnaît l'importance des mesures sanitaires dans la situation de pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, l'objectif de ce protocole est d'assurer la sécurité de notre public en tout temps.

Ce protocole est préparé selon le guide des normes sanitaires de la CNESST pour le secteur des arts de la scène, les salles de spectacle et les cinémas. Ce protocole est appelé à être modifié selon l'évolution des exigences de la santé publique.

En date d'aujourd'hui ce document est basé sur une capacité d'accueil de 250 personnes maximum par représentation selon la capacité de nos salles incluant les chapiteaux. Il est à noter également que la capacité maximale de nos espaces communs sera respectée en fonction de la distanciation et des mesures sanitaires en vigueur.

Enfin, la TOHU s'engage à communiquer le plus efficacement possible – à toutes personnes visées par ce protocole – toutes les consignes qui pourront contribuer à la prévention et à l'atténuation de la transmission des maladies infectieuses.

CHAMP D'APPLICATION

Ce protocole d'accueil s'applique à toutes les personnes à qui la TOHU donne accès à son lieu, et ce, 24 heures par jour, tant la semaine que la fin de semaine. Cette procédure s'applique ainsi à tout public ayant accès au bâtiment et aux lieux où se tiennent les activités de la TOHU.

- La TOHU s'engage à bien communiquer les mesures sanitaires et à les appliquer adéquatement pour la santé de tous.
- La TOHU offre des espaces avec des règles d'hygiène accrues.
- La distanciation physique doit être respectée entre les personnes ne résidant pas à la même adresse.
- Le masque ou le couvre-visage doit être porté en tout temps à l'intérieur de la TOHU et lorsque requis sur le site extérieur par les personnes âgées de 10 ans et plus. Le masque ou le couvre-visage est également recommandé pour les enfants de 2 à 9 ans.
- Des stations de désinfection des mains et des lavabos sont disponibles pour le lavage des mains à plusieurs endroits.
- Des procédures rigoureuses de désinfection ont été mises en place et la fréquence de nettoyage des toilettes, tables, poignées de porte et autres surfaces sensibles a été augmentée selon l'achalandage.
- Des parcours à sens unique ont été créés.
- Des pastilles de distanciation ont été apposées au sol.
- La capacité de chaque espace est affichée.
- Toutes mises à jour des exigences de la santé publique seront appliquées.

- Toute personne présentant des symptômes de la COVID-10, du rhume ou de la grippe ne peut pas se présenter à la TOHU.
- Des procédures sont place pour s'occuper de toute personne développant des symptômes de la COVID-19 alors qu'elle se trouve à la TOHU.
- Les employés portent obligatoirement les équipements de protection individuelle requis pour leurs fonctions.
- Un recensement quotidien de toutes les personnes de passage à la TOHU est en place afin de les contacter en cas de contamination.
- Les horaires d'activités ont été planifiés en fonction d'éviter les croisements de public dans les espaces d'attente.
- Des consignes de sécurité adaptées visant les évacuations d'urgence sont mises en place.

MESURES DE PRÉVENTION SPÉCIFIQUES

LE HALL / LE LOUNGE / L'ESPACE CASCADES / LE PAVILLON D'ACCUEIL DU PARC FREDERIC-BACK

- Toutes personnes n'ayant pas de billet ou de réservation pour une activité et qui entrent dans l'enceinte de la TOHU doivent passer par la porte principale afin de signer le registre de présences et s'assurer qu'ils ne présentent aucun symptôme de la COVID-19, du rhume ou de la grippe.
- Lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie.
- Des stations de désinfection des mains ont été installées à plusieurs endroits.
- Des affiches présentent les consignes sanitaires en vigueur à la TOHU.
- Des parcours à sens unique ont été créés.
- Des pastilles de distanciation ont été apposées au sol.
- Une entrée et une sortie sont prévues afin d'éviter les goulots d'étranglement et les face-à-face pour accéder et sortir de la TOHU.
- Vous aurez accès à vos sièges 45 minutes avant le début du spectacle afin d'éviter les attroupements dans les aires d'attente.
- La distanciation physique entre les personnes ne résidant pas à la même adresse est requise dans tous les espaces de la TOHU, incluant dans les files d'attente.
- L'utilisation de l'écran Symbioz n'est pas possible jusqu'à nouvel ordre.
- L'accès à l'exposition temporaire est possible en respectant la signalisation au sol et la distanciation.

LES TOILETTES PUBLIQUES

- Lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie.
- Les toilettes sont nettoyées et désinfectées tous les jours, selon l'achalandage ainsi qu'avant et après chaque spectacle.
- Des affiches présentent les consignes sanitaires en vigueur à la TOHU.
- La distanciation physique est maintenue dans les files d'attente ainsi qu'à l'intérieur.
- Des pastilles de distanciation ont été apposées au sol.
- Le lavage des mains à l'eau tiède savonneuse pendant au moins 20 secondes est recommandé.
- La capacité maximale est affichée et le nombre de personnes aux toilettes est contrôlé afin de réduire l'affluence.
- Des abreuvoirs sans contact sont disponibles pour le remplissage de contenants exclusivement.
- Un abreuvoir à la fois peut être utilisé pour permettre la distanciation en vigueur et de l'affichage à cet effet est visible.

LA BILLETTERIE

- Lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie.
- La billetterie est isolée par des panneaux en plexiglas.
- Des affiches présentent les consignes sanitaires en vigueur à la TOHU.
- Des pastilles de distanciation ont été apposées au sol.
- Le personnel nettoie et désinfecte les surfaces de travail et d'équipements avant et après son quart de travail et après chaque interaction avec un client.
- Du gel désinfectant est disponible pour le personnel et le public.
- La vente de billets en ligne et par téléphone est privilégiée, mais il sera possible de procéder à l'achat sur place selon l'horaire de la billetterie.
- Lors de la réservation, nous prions les spectateurs de respecter la consigne de réserver des sièges uniquement avec des personnes résidant à la même adresse.
- Les billets électroniques sont privilégiés.
- Le scan des billets se fait sans contact.
- Les paiements sans contact seront privilégiés.
- La vente de sièges de la salle de spectacle respecte la distanciation de 1 mètre (1 siège) entre chaque bulle.
- Un courriel sera transmis aux détenteurs de billets 48 heures avant la représentation indiquant les consignes d'accueil et d'hygiène et les normes en vigueur.
- Advenant l'obligation d'annuler un événement, la TOHU communiquera avec les détenteurs de billet pour les aviser, en proposant si possible une nouvelle date ou encore une note de crédit, un remboursement ou d'effectuer un don à la TOHU de la valeur du billet.
- Advenant qu'une personne ne puisse assister à une représentation pour une raison en lien avec la COVID-19, la TOHU s'engage à proposer une nouvelle date de représentation, si possible, ou une note de crédit, un remboursement ou d'effectuer un don à la TOHU de la valeur du billet.
- Lors de la réservation de billet, les clients de la TOHU confirment accepter les mesures sanitaires en vigueur et ne pas se présenter à la TOHU si elle a été diagnostiquée comme atteinte de la COVID-19 ou en attente d'un diagnostic, ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours, ne pas avoir voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours et ne pas ressentir de symptôme de la COVID-19.

LA SALLE CIRCULAIRE, LES COURSIVES ET LA PLACE DU CHAPITEAU

- Lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie.
- Du gel désinfectant est disponible pour le personnel et le public.
- Les espaces sont nettoyés avant et après chaque représentation.
- Des parcours à sens unique ont été créés.
- Des pastilles de distanciation ont été apposées au sol.
- Le masque ou le couvre-visage est obligatoire pour les spectateurs de 10 ans et plus, mais il peut être retiré lorsque la personne est assise, en silence dans la zone de représentation.
- Les spectateurs auront accès à leurs sièges 45 minutes avant le début du spectacle afin d'éviter les attroupements dans les aires d'attente.
- La salle est d'une capacité réduite afin de respecter la distanciation en vigueur de 1 mètre (1 siège) entre chaque bulle.
- Le port du masque ou du couvre-visage n'est pas requis à l'extérieur sauf dans les aires de circulation, dans les aires d'attente, dans le cadre d'une activité structurée de groupe ou lorsque la distanciation ne peut être respectée.
- Des affiches présentent les consignes sanitaires en vigueur à la TOHU.
- Les spectacles sont présentés sans entracte pour limiter les déplacements à l'intérieur de la TOHU.
- Il vous sera possible d'acheter des boissons en salle et de consommer une fois assis à votre siège.
- Il sera permis de sortir de la salle pendant la représentation, toujours en respectant les consignes sanitaires mises en place.
- Vous devrez attendre les consignes du personnel d'accueil avant de vous lever à la fin du spectacle. Ils vous expliqueront le chemin à suivre ainsi que le moment de vous lever selon le siège que vous occupez.

LA BOUTIQUE

- Lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie.
- Des affiches présentent les consignes sanitaires en vigueur à la TOHU.
- Le personnel nettoie et désinfecte les surfaces avant et après son quart de travail et après chaque interaction avec un client.
- Du gel désinfectant est disponible pour le personnel et le public à l'entrée de la boutique.
- Les paiements sans contact seront privilégiés.
- Il n'est pas possible d'essayer les vêtements sur place.
- La capacité maximale est affichée et le nombre de personnes est contrôlé.

VISITES GUIDÉES

- Lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie.
- Des affiches présentent les consignes sanitaires en vigueur à la TOHU.
- Le personnel nettoie et désinfecte les surfaces avant et après le passage des groupes.
- Des stations de désinfection à mains ont été installées à plusieurs endroits.
- Le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps pour les élèves du primaire et du secondaire lors des visites guidées à l'intérieur et à l'extérieur, si requis par la santé publique.
- Les horaires des visites guidées sont planifiés en fonction d'éviter tout croisement de public.
- Plusieurs bulles-classes d'une même école ou d'écoles différentes peuvent se trouver dans une même salle, dans la mesure où les mesures sanitaires sont respectées (distanciation, port du masque ou du couvre-visage, lavage des mains).

L'ESPACE BISTRO ET LA TERRASSE BAHUT

- Lavage des mains à l'entrée et à la sortie obligatoire.
- Du gel désinfectant est disponible pour le personnel et le public.
- Des affiches présentent les consignes sanitaires en vigueur à la TOHU.
- La réservation d'une table sera nécessaire pour la Terrasse BAHUT et la tenue d'un registre des clients sera en vigueur.
- Des espaces extérieurs seront réservés aux bulles de spectateurs qui ont acheté un panier pique-nique en prévente.
- Nous prions les clients de respecter les normes en vigueur pour la quantité de personnes maximale par table.
- L'aménagement de la terrasse a été revu afin de respecter une distance de 1 mètre entre chaque table.
- Une entrée et une sortie sont prévues afin d'éviter les goulots d'étranglement et les face-à-face pour accéder et sortir de la Terrasse BAHUT.
- Des pastilles de distanciation ont été apposées au sol dans l'aire d'attente.
- Le menu, le processus de commande et de paiement se fera sans contact, à l'aide d'un code QR.
- Les paiements sans contact seront privilégiés.
- Le personnel nettoie et désinfecte les surfaces avant et après son quart de travail ainsi qu'entre chaque client.
- Tous les spectateurs doivent porter un masque de procédure/chirurgical sauf quand ils sont assis à une table.
- La consommation de nourriture et de repas devra se faire assis dans les aires de restauration.

SITE EXTÉRIEUR (L'ALLÉE ROSE, L'ALLÉE VERTE, LA PLACE PUBLIQUE, LE SENTIER DES ABEILLES)

- Lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie.
- Des affiches présentent les consignes sanitaires en vigueur à la TOHU.
- Des procédures rigoureuses de désinfection ont été mises en place et la fréquence de nettoyage des toilettes, tables, poignées de porte et autres surfaces sensibles a été augmentée selon l'achalandage.
- Du gel désinfectant est disponible pour le personnel et le public à l'entrée et à la sortie.
- Le port du masque ou du couvre-visage n'est pas requis à l'extérieur sauf dans les aires de circulation, dans les aires d'attente, dans le cadre d'une activité structurée de groupe ou lorsque la distanciation ne peut être respectée.
- Une entrée et une sortie sont prévues afin d'éviter les goulots d'étranglement et les face-à-face pour accéder et sortir du site extérieur.
- Des aires d'attente respectant la distanciation sont prévues et une signalisation indique les mesures de distanciation et de circulation en place.
- La distanciation physique entre les personnes ne résidant pas à la même adresse est requise sur le site extérieur, incluant dans les files d'attente.

STATIONNEMENT

- Le stationnement sera ouvert 1h avant le début du spectacle.
- Les paiements sans contact seront privilégiés.
- Le paiement du stationnement pourra se faire en ligne lors de l'achat des billets de spectacle.
- Le personnel nettoie et désinfecte les surfaces avant et après son quart de travail et après chaque interaction avec un client.
- Des affiches présentent les consignes sanitaires en vigueur à la TOHU.